

NG

Numéro 9 - Décembre 2019

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



EDITO

De nouveaux défis en perspective

PLR GENÈVE

Visite des galeries souterraines

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU VISAGE DU GROUPE PLR

**DÉPARTS ET NOUVELLE RÉPARTITION
DES COMMISSIONS DU GRAND CONSEIL**

P.4

Agenda

JANVIER	MARS	AVRIL	MAI
9 JANVIER 2020 Apéritif des vœux Dès 18h30 aux Halles de l'île	15 MARS 2020 Elections communales	5 AVRIL 2020 2^e tour de l'élection des exécutifs communaux	14 MAI 2020 Assemblée générale Détails suivront sur plr-ge.ch
FÉVRIER 9 FÉVRIER 2020 Votation populaire	19 MARS 2020 Assemblée des délégués à Meyrin Détails suivront sur plr-ge.ch	26 AVRIL 2020 Elections du pouvoir judiciaire	17 MAI 2020 Votation populaire
			JUIN 25 JUIN 2020 Assemblée des délégués à Veyrier Détails suivront sur plr-ge.ch

Foyeuses fêtes !

*La rédaction vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent ses meilleurs vœux pour 2020.
Que santé, succès et bonheur soient au rendez-vous l'an prochain.*

Sommaire

EDITO

P. 3

De nouveaux défis en perspective

PLR GENÈVE

P. 12-17

A la rencontre de notre passé :
visite des souterrains genevois

OPINIONS

P. 18-21

Parité absolue au sein des parlements,
à quel prix !

GENÈVE

P. 4-11

Voyage à Vienne

Du changement au sein du groupe PLR
au Grand ConseilChacun a un rôle à jouer dans la promotion
de l'égalité au travail en Suisse

... et plus encore ! Bonne lecture !

Edito



Véronique Kämpfen, vice-présidente du PLR Genève

De nouveaux défis en perspective

La fin de l'année est un moment propice pour tirer le bilan des mois écoulés et se projeter vers l'avenir. Alors je regarde par-dessus mon épaule et vois une année 2019 tout en contrastes. Le printemps a été marqué par la RFFA, la réforme de l'imposition des entreprises et le financement de l'AVS. Le travail de notre Conseillère d'Etat Nathalie Fontanet doit être salué. Elle a repris en cours de route un projet technique; elle a soutenu la commission fiscale dans ses travaux avec intelligence et un sens du compromis; elle a mené campagne inlassablement, répondant sans tabou à toutes les questions et faisant preuve d'une disponibilité hors normes; elle a su rassembler afin que le projet passe devant le peuple, à une très large majorité. Qu'elle en soit ici remerciée.

Les mois suivants, en vue des élections, furent intenses. Nos candidates et candidats se sont engagés avec force. Partout, ils sont allés à la rencontre des électeurs pour nouer le dialogue. Ils ont fait une magnifique campagne.

Qu'ils en soient ici, aussi, remerciés. Malheureusement, les résultats ont été en deçà des espérances. Les votations qui ont suivi, le 24 novembre, ont vu le taux de participation sombrer à 36 % et des projets refusés à 9, respectivement 131, voix près. Sur l'aménagement du territoire ou l'avenir de l'aéroport, le canton reste divisé. L'un des enjeux de 2020 sera de faire l'analyse de nos forces et faiblesses et de faire nôtre la maxime de Nelson Mandela: « soit je gagne, soit j'apprends ».

Si je regarde devant moi, en 2020, que vois-je? Une année de défis. Il faudra voter pêle-mêle sur l'initiative de limitation de l'UDC, sur celle pour des entreprises responsables ou encore sur le salaire minimum. Et il faudra surtout gagner un maximum de sièges aux élections municipales, ce qui est un enjeu majeur. Il s'agira de passer les obstacles l'un après l'autre, sans se fatiguer sur la durée. Pour y parvenir, nous comptons sur votre énergie

et votre soutien. Un parti politique n'est fort que par la somme des personnes qui le composent. Votre expertise, votre engagement, votre envie de faire avancer les choses sont notre ciment. A vous toutes et tous qui promouvez nos valeurs de liberté et de responsabilité, je dis merci.

Au nom de la présidence du PLR et de son secrétariat général, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et un début d'année 2020 plein de promesses.



RÉDACTION

Le Nouveau Genevois est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze
1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève
T 022 818 42 42

ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.-
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.-
Abonnement de soutien: Fr. 200.-

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

GenèveTourisme - www.geneve.com,
Haut Risque sur Unsplash.com, T. Teixeira

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



No. 01-19-944420 - www.myclimate.org
© myclimate - The Climate Protection Partnership

Du changement au sein du groupe PLR au Grand Conseil

UN AN ET DEMI APRÈS LE DÉBUT DE LA LÉGISLATURE, LE GROUPE DES DÉPUTÉS PLR CONNAÎT DEUX DÉPARTS CONSÉCUTIFS, CE QUI IMPLIQUE L'ARRIVÉE DE DEUX NOUVEAUX DÉPUTÉS TITULAIRES ET DE DEUX NOUVEAUX DÉPUTÉS SUPPLÉANTS, AINSI QUE DES ROCADES DANS LA RÉPARTITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES. MOHAMED ATIEK, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, REVIENT SUR CES CHANGEMENTS.



Par Mohamed Atiek

Ces dernières semaines, le PLR a connu un certain nombre de mouvements au sein de son groupe au Grand Conseil. Il est toujours triste pour un groupe qui fonctionne de se défaire de l'un de ses membres. Constaté simplement la tristesse d'un départ serait pourtant négliger qu'un verre à moitié vide est aussi un verre à moitié plein. En effet, la liste PLR constituée à l'occasion des élections cantonales de 2018 contient un nombre impressionnant de candidats de qualité. Ainsi, un départ du groupe PLR au Grand Conseil signifie aussi une nouvelle entrée d'un ou une « vient-ensuite » au sein du groupe, qui saura inmanquablement enrichir la famille PLR au sein du parlement de notre canton.

DES DÉPARTS...

En septembre dernier, le groupe PLR au Grand Conseil a pris acte avec regret de la démission du député PLR Georges Vuillod, entrepreneur et maraîcher. Il a démissionné pour des raisons professionnelles, ne pouvant concilier son mandat de député avec les activités de son entreprise. Ce départ met à nouveau en exergue les limites du système de milice et les difficultés toujours croissantes à concilier l'activité parlementaire avec des responsabilités professionnelles, encore davantage en tant qu'indépendant. Pourtant, les compétences professionnelles d'un député sont essentielles lorsqu'il légifère. Elles lui apportent une expertise précieuse permettant de rester connecté avec le tissu économique du canton ainsi qu'avec la réalité quotidienne de la population.

En octobre, le peuple a désigné la députée Simone de Montmollin pour représenter le PLR à Berne aux côtés de Christian Lüscher. Si cette réussite d'un membre du groupe ne peut que nous réjouir, ainsi que l'apport qu'il assure au sein de notre représentation sous la coupole, il ne demeure pas moins que le départ de Simone de Montmollin nous prive au niveau cantonal de ses compétences et de sa force de travail.

Simone de Montmollin et Georges Vuillod ont toujours œuvré en faveur des citoyennes et des citoyens de Genève en se battant pour le maintien de la qualité de vie et de la prospérité de l'économie. Le groupe PLR a ainsi pu profiter de l'expérience de Georges Vuillod en tant qu'entrepreneur, ainsi que de l'expertise environnementale et du bon sens terrien tant de Simone de Montmollin que de Georges Vuillod.



RÉGIE TOURNIER
tournier.ch

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier
4, cours de Rive
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70
F +41(0)22 318 30 89
E regie@tournier.ch



... ET DES ARRIVÉES

Ces départs impliquent des arrivées en cascade. Vincent Subilia, directeur de la CCIG, et Jacques Apothéloz, employé de banque et membre du conseil d'administration du GSHC, deviennent députés titulaires, après avoir siégés précédemment comme députés suppléants. En parallèle, Joëlle Fiss, analyste

des droits de l'homme, et Patrick Malek-Asghar, avocat et conseiller administratif de Versoix, rejoignent le groupe PLR en tant que députés suppléants. Plusieurs rocadés ont également eu lieu dans la répartition des commissions parlementaires au sein du groupe. Vous trouverez à la page suivante la composition actuelle du groupe avec l'attribution des commissions.

Un départ du groupe PLR au Grand Conseil signifie aussi une nouvelle entrée d'un ou une «vient-ensuite» au sein du groupe, qui saura immanquablement enrichir la famille PLR au sein du parlement de notre canton.

COMPOSITION DU GROUPE PLR AU GRAND CONSEIL



YVAN ZWEIFEL

CHEF DE GROUPE

- › Finances
- › Fiscale
- › Logement



CYRIL AELLEN

- › Ad hoc sur le personnel de l'Etat (Présidence)
- › Affaires sociales
- › Contrôle de gestion
- › Grâce
- › Logement (Présidence)



MURAT JULIAN ALDER

- › Finances
- › Judiciaire



JACQUES APOTHÉLOZ

- › Affaires sociales
- › Droits politiques
- › Enseignement supérieur



ALEXIS BARBEY

- › Contrôle de gestion
- › Energie (Vice-présidence)
- › Pétitions



DIANE BARBIER-MUELLER

- › Environnement
- › Logement



ANTOINE BARDE

- › Droits politiques
- › Visiteurs officiels



JACQUES BÉNÉ

- › Economie
- › Finances
- › Travaux (Présidence)



SIMON BRANDT

- › Energie
- › Enseignement supérieur



BEATRIZ DE CANDOLLE

- › Affaires communales, régionales et internationales
- › Aménagement du canton (Présidence)
- › Environnement (Vice-présidence)



PIERRE CONNE

- › Droits politiques (Présidence)
- › Judiciaire (Vice-présidence)
- › Santé



EDOUARD CUENDET

- › Ad hoc sur le personnel de l'Etat
- › Economie
- › Fiscale
- › Législative



ADRIEN GENECAUD

- › Aménagement du canton
- › Energie
- › Travaux



SERGE HILTPOLD

- › Economie
- › Finances
- › Travaux



VÉRONIQUE KÄMPFEN

- › Affaires sociales
- › Fiscale
- › Santé



FABIENNE MONBARON

- › Energie
- › Logement
- › Transports



PHILIPPE MOREL

- › Droits de l'Homme
- › Santé
- › Transports



PIERRE NICOLLIER

- › Enseignement
- › Pétitions
- › Santé (Vice-présidence)



FRANCINE DE PLANTA

- › Enseignement
- › Grâce (titulaires)
- › Travaux



JEAN ROMAIN

- › Contrôle de gestion
- › Enseignement supérieur
- › Grâce (titulaires)
- › Pétitions
- › Visiteurs officiels



PATRICK SAUDAN

- › Affaires sociales
- › Enseignement supérieur
- › Enseignement



CHARLES SELLEGER

- › Ad hoc sur le personnel de l'Etat
- › Contrôle de gestion
- › Enseignement



ALEXANDRE DE SENARCLENS

- › Ad hoc sur le personnel de l'Etat
- › Fiscale
- › Transports



VINCENT SUBILIA

- › Affaires communales, régionales et internationales
- › Aménagement du canton
- › Economie



ROLIN WAVRE

- › Affaires communales, régionales et internationales
- › Grâce (titulaires)
- › Judiciaire
- › Transports



RAYMOND WICKY

- › Affaires communales, régionales et internationales
- › Droits politiques
- › Judiciaire
- › Pétitions



FRANÇOIS WOLFISBERG

- › Environnement



CÉLINE ZUBER-ROY

- › Aménagement du canton
- › Droits de l'Homme (Présidence)
- › Environnement
- › Législative

SUPLÉANTS



SYLVIE JAY



NATACHA BUFFET-DESFAYES



JOËLLE FISS



PATRICK MALEK-ASGHAR

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Mohamed Atiek

FOCUS SUR...

... la motion M 2598 déposée par Simone de Montmollin. Dans le canton de Genève, la surface agricole utile couvre approximativement 35 % du territoire et est principalement dédiée à la production végétale. Les cultures spéciales comme les productions fruitières, horticoles ou maraîchères sont bien représentées, mais souffrent d'une concurrence très importante de provenance nationale et internationale. Parallèlement à cela, le changement climatique induit une modification des conditions de production et contraint l'agriculture à s'adapter. Le stress subi par les cultures, dû à l'augmentation des températures, à la sécheresse, tout comme aux accidents climatiques tels le gel ou la grêle, peut influencer grandement la qualité et la quantité des récoltes, et conséquemment la viabilité à long terme de ces productions. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures afin d'accompagner ces changements et de favoriser l'adaptation des productions végétales à ces nouveaux enjeux. Afin de favoriser une transition environnementale efficace, il est donc nécessaire de proposer un enseignement agronomique à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux actuels. Cette motion vise donc à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles. Dans cet objectif, il convient notamment de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : Ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne péjore pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref: ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref: ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12575 « Maîtrise de engagements »

En bref: ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12474 « Droit de vote du président du Grand Conseil »

En bref: aujourd'hui, le président du Grand Conseil peut voter en séance plénière uniquement pour trancher en cas d'égalité des votes ou lors des votes aux bulletins secrets. Ce projet de loi propose de redonner ces droits démocratiques au président en lui accordant la possibilité de voter lors de tous les scrutins.

PL 12472 « Transparence en matière d'identité de l'employeur d'un membre du Grand Conseil »

En bref: actuellement, les députés sont tenus, par souci de transparence, de publier leurs liens d'intérêts, comme leur appartenance à un Conseil d'administration. Cependant, ils n'ont aucune obligation de mentionner le nom de l'employeur lorsqu'ils sont employés. Ce projet propose donc de combler cette lacune en rendant la mention de l'employeur obligatoire.

PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »

En bref: ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref: ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref: ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »

En bref: le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref: les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref: de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref: cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficace au sein de l'Etat et de ses institutions) »

En bref: dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. I - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »

En bref: à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref: dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref: à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

SÉCURITÉ

M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »

En bref: suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

FISCALITÉ

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : Ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 12525 « Ouverture d'un crédit d'étude pour la prolongation des voies CFF de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne (dite « la boucle ») »

En bref : ce projet de loi demande que le Conseil d'Etat fasse étudier en détail la prolongation de la ligne ferroviaire depuis la gare de l'Aéroport de Genève en direction de Lausanne.

PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signatures demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

SANTÉ

PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

PL 12300 « Évaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

M 2390 « Plus de personnel soignant formé à Genève ! »

En bref : le PLR souhaite que l'État mette à disposition de la Haute école de santé (HEdS) des locaux de l'État ou des bureaux à louer afin d'augmenter le nombre d'étudiants formés à la HEdS.

M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref: Cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref: cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref: cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

M 2376 « Pour des vacances de Pâques plus longues et des ponts »

En bref: le PLR demande que les vacances de Pâques soient d'une durée de deux semaines, et que les élèves puissent faire le pont à l'Ascension et lors du Jeûne genevois. Ces jours de vacances supplémentaires seront compensés par une semaine de vacances en moins en été.

R 766 « Reconnaissance et encouragement du bénévolat pour une exonération fiscale des indemnités de bénévoles »

En bref: pour soutenir le bénévolat, il est proposé d'exonérer d'impôts les petites indemnités parfois versées, dans la mesure où elles peuvent, pour certains couples par exemple, suffire à provoquer le passage à un taux supérieur d'imposition.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12141 « Pour une valorisation du comportement des élèves à l'école publique »

En bref: ce projet vise à introduire une note de comportement de la 5^e à la 11^e primaire dans le but de valoriser le comportement des élèves en utilisant un outil plus lisible pour les élèves eux-mêmes, leurs professeurs ainsi que leurs parents.

PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref: le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref: suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

M 2404 « Révolution 4.0 pour une école en harmonie avec son temps »

En bref: le PLR souhaite que l'école évolue au même rythme que l'évolution des nouvelles technologies, de façon à ce que nos enfants puissent maîtriser ces outils plutôt que de les subir. C'est pourquoi cette motion propose d'instaurer des cours de codage à l'école publique.

M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »

En bref: afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »

En bref: malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

M 2305 « En faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève »

En bref: suite au rapport accablant sur l'IUFE, l'actuel institut de formation des maîtres, délivré en novembre 2015 par la Cour des comptes, une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire est nécessaire et doit être conduite par un organisme extérieur au canton. Dans l'attente d'une solution réfléchie, l'IUFE doit rester fermé.

M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »

En bref: la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

Chacun a un rôle à jouer dans la promotion de l'égalité au travail en Suisse



Par Thomas Juch

LE MARDI 8 OCTOBRE DERNIER, PROCTER & GAMBLE A ORGANISÉ AVEC LE BUREAU DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES (BPEV) UNE CONFÉRENCE SUR L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL EN SUISSE DANS SON SIÈGE EUROPÉEN AU PETIT-LANCY. THOMAS JUCH, PRÉSIDENT DES JLRG, NOUS RAPPORTE LES ÉLÉMENTS SAILLANTS DE CETTE SOIRÉE.

C'était il y a quatre mois : une foule impressionnante descendait dans la rue à l'occasion de la grève des femmes du 14 juin. Un demi-million de personnes rassemblées à travers les villes de Suisse pour réclamer l'égalité entre hommes et femmes. A Genève, pas moins de 75'000 personnes se sont mobilisées.

Mais que s'est-il passé depuis ? Colette Fry, directrice du BPEV, Lisa Mazzone, conseillère nationale verte et candidate au Conseil des États, Sophie Dubuis, directrice Bucherer Genève et candidate PLR au Conseil national, Aurélie Friedli, avocate stagiaire et candidate socialiste au Conseil national, et Ivan Slatkine, président de la fédération des entreprises romandes, ont tenté de répondre à cette question d'une brûlante actualité lors d'une conférence modérée par Jérémy Seydoux.

Après une allocution d'ouverture par notre conseillère d'État Nathalie Fontanet, responsable du département auquel le BPEV est rattaché, les oratrices et orateurs ont évoqué les avancées dans leur entreprise au sujet de la rémunération, des opportunités de formation et de développement, de conditions de travail ainsi que de prévention des discriminations entre les genres.

CHACUN A UN RÔLE À JOUER

Alors qu'elles forment plus de la moitié de la population, les femmes sont encore minoritaires dans les sphères dirigeantes. Dans les conseils d'administration et de fondation des institutions et établissement de droit public, la part des femmes s'élève à 35 %. Suite à la proposition de notre conseillère d'État Nathalie Fontanet, le Grand Conseil étudie une série de modifications légales afin d'atteindre la parité homme-femme au sein des commissions officielles et des conseils d'administration. Elle propose notamment que toutes les commissions doivent désormais être composées d'au moins 40 % de femmes.



Nathalie Fontanet, Giorgio Siracusa et Sophie Dubuis

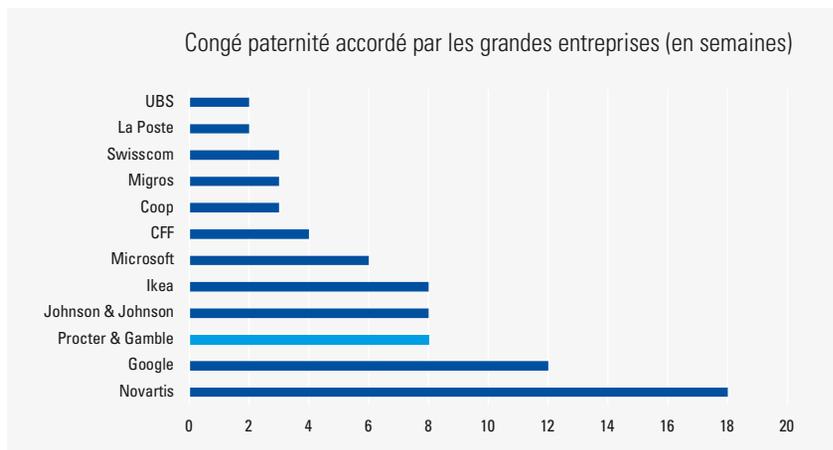


Dans son discours, Nathalie Fontanet a salué les résultats en la matière de Procter & Gamble, qui en font une référence : à Genève, il compte 50 % de femmes cadres et 35 % au niveau de la direction. Par ailleurs, 40 % de femmes siègent au sein du conseil d'administration.

Suite au vote du parlement fédéral, les jeunes pères devraient obtenir deux semaines de congé à la naissance de leur enfant. Dans le secteur privé, la majorité n'offre jusqu'à présent qu'un ou deux jours, alors que certains acteurs du secteur privé sont plus généreux. Là encore, Procter & Gamble fait figure d'exemple : il a décidé en janvier d'augmenter le nombre de jours alloués, de 2 à 8 semaines. Le salaire est versé à 100 % pour les pères, qui peuvent prendre ces congés durant les 18 mois suivant une naissance ou une adoption. Tous les employés européens en profiteront, mais le groupe américain a d'abord introduit la mesure à Genève, où il emploie 1'800 personnes.

Récemment élue au comité directeur de l'Union patronale suisse, la présidente des Genevoises PLR, Sophie Dubuis, a constaté qu'il s'agissait d'une question clé pour les PME, qui forment le cœur de l'économie. « La demande forte en matière d'égalité bouleverse la société en profondeur » a expliqué Giorgio Siracusa, en charge des ressources humaines pour Procter & Gamble. Avant de conclure : « Nul besoin d'attendre une génération, nous parlons ici d'un changement à court terme, dans les cinq à dix ans, menés en partenariat par les pouvoirs publics, le monde de l'entreprise, les écoles et la société civile. Et de concert avec les hommes. »

Il y a quatre mois, une foule impressionnante descendait dans la rue à l'occasion de la grève des femmes du 14 juin. Mais que s'est-il passé depuis ?



A la rencontre de notre passé : visite des souterrains genevois



Par Lorin Voutat

LA COMMISSION SÉCURITÉ INTERNE AU PLR A EFFECTUÉ UNE VISITE DES GALERIES EXISTANTES DANS LE SOUS-SOL GENEVOIS. LORIN VOUTAT, UN MEMBRE DE CETTE COMMISSION, PARTAGE SON ENTHOUSIASME SUITE À LA DÉCOUVERTE DE CE PATRIMOINE DE NOTRE CANTON.

A l'initiative de son dynamique président, Roland-Daniel Schneebeli, la commission sécurité et défense du PLR genevois (CT9) a plongé dans les entrailles genevoises afin de découvrir ses souterrains souvent méconnus de bien des Genevois. Les membres de la CT9 ont pu se balader dans ce réseau de galeries, bâties entre 1718 et 1730, accompagnés par M. Mathieu de la Corbière, le passionné directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire. La qualité de ses explications a rendu la visite de ce système de défense complémentaire des bastions passionnante.



PLUS DE 5,5 KM DE GALÈRES SOUS NOS PIEDS

Aussi sombres qu'étroites, ces galeries, où couraient les soldats, sont longues de plus de 5,5 km et couvrent une surface sous la ville de plus de 51 hectares. Elles permettaient aux valeureux défenseurs de la Cité de circuler en toute sécurité d'un bastion à l'autre. Grâce à ces galeries secrètes, les soldats pouvaient également écouter, afin de savoir si l'ennemi était en train de creuser ou de préparer des engins explosifs pour miner et faire sauter les murailles de Genève.

A ce jour, nous ne disposons d'aucun plan précis de ces galeries. En effet, le seul plan ayant existé a été dérobé par nos voisins français en 1798 – peut-être pour relancer une offensive plus réussie que celle bien connue des Genevois, l'Escalade – puis déclaré perdu par la suite.

Dès 1849, ces souterrains se transforment en demeure pour mendiants et malandrins, raison pour laquelle il sera décidé de murer leurs entrées. Ces dernières ne resteront pas imperméables, car les souterrains serviront de lieux de rencontres pour les étudiants, notamment les membres de la société de Zofingue. Enfin, en 1924, l'archéologue Louis Blondel en publiera un plan estimatif, qui n'emporta pas l'intérêt des autorités. Ce n'est qu'en 2009, à la suite de la découverte d'un souterrain par un privé dans sa cave, qu'enfin les historiens s'y intéressent à nouveau.

Patricia Richard jamais perdue!



Aujourd'hui, vu leur statut incertain, un projet de loi a été déposé en vue de la protection de ces ouvrages qui restent les témoins d'une époque pas si lointaine où Genève avait développé un système défensif de très grande importance, rivalisant même avec d'autres au niveau européen.

UNE PROTECTION NÉCESSAIRE

Aujourd'hui, vu leur statut incertain, un projet de loi a été déposé en vue de la protection de ces ouvrages qui restent les témoins d'une époque pas si lointaine où Genève avait développé un système défensif de très grande importance, rivalisant même avec d'autres au niveau européen. Il est à souhaiter que ce projet de loi, actuellement traité par la commission de l'aménagement du Grand Conseil, aboutisse. Cela pourrait permettre un jour l'accès de ces galeries au public pour que ce dernier, comme nous en avons eu le privilège, puisse découvrir l'impressionnant travail de nos ancêtres.

Les membres de la CT9 au sortir des souterrains



Voyage à Vienne

DEUX MEMBRES DU PLR, ALBERT ZIRKEL ET DOMINIQUE D'IPPOLITO, ONT ORGANISÉ UN VOYAGE À VIENNE DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2019 OUVERT À TOUS LES MEMBRES DU PARTI. HUGO TAÏS, JEUNE PLR, PARTAGE LES BEAUX SOUVENIRS QUI LUI RESTENT DE CE SÉJOUR.



par Hugo Taïs



C'est avec grand enthousiasme qu'à l'aube du jeudi 26 septembre 2019, les membres de la délégation PLR, ainsi que leurs proches et amis, se sont retrouvés à l'aéroport international de Genève-Cointrin. La destination de Vienne déjà connue par un certain nombre de participants, n'a pas été choisie par hasard mais l'a été par la majorité des femmes PLR lors d'un sondage sur plusieurs villes qui leur avait été proposées. L'escapade, qui a duré quatre jours, a voulu mettre en exergue son histoire, sa politique, sa culture, son économie ainsi que le rôle de la femme. La date de la visite de Vienne, capitale et ville impériale, réputée pour sa musique classique, ses styles architecturaux et son histoire mouvementée correspondait au 100^e anniversaire de l'établissement de la première République d'Autriche, soit le 21 octobre 1919.

A notre arrivée à Vienne, nous avons eu droit à un brunch copieux à l'hôtel Bristol, situé au centre-ville, à deux pas de notre lieu de séjour et de l'opéra national où se déroule le concert annuel du 1^{er} janvier. Ce moment fut important car il permit aux participants de

faire connaissance. Nous avons ensuite été amené en car à l'ambassade suisse à Vienne. L'accueil, par Messieurs Walter Haffner, ambassadeur, Michele Coduri, son adjoint et Erwin Gassner, consul régional, fut très chaleureux et empreint de considération. Les thèmes principaux abordés furent les relations entre la Suisse et l'Autriche, ainsi que l'Autriche-Hongrie, enrichi du discours prononcé avec beaucoup de verve par Monsieur Andreas Dekany, président de l'association hongroise de Genève et membre du PLR. Madame Muriel Sprecher, trésorière du PLR-Meyrin, a également relaté l'histoire de Madame Lise Girardin en présence de ses petits-enfants, et j'ai personnellement milité en faveur du rôle de la femme en politique en relation avec Sissi. Un représentant de la ville de Vienne nous a ensuite présenté le concept du développement futur de la ville intelligente, sous la dénomination de la « SmartCity », avec une traduction magistrale de Monsieur Luc Sprecher. Enfin, nous avons terminé notre journée par un repas typiquement viennois, le *Wienerschnitzel* au restaurant « Salm Bräu ».

Le lendemain matin, nous avons longé les versants d'une partie du Danube autrichien au travers des vignobles et des villages médiévaux situés entre Krems et Melk en Basse-Autriche à bord d'un bateau de plaisance comprenant un repas de chasse. Il fut suivi au retour d'une visite du centre-ville historique de Vienne en calèche. Puis nous nous sommes rendus au *Donauturm* (tour du Danube) pour un repas dans le plus haut bâtiment de Vienne, 252 mètres, se terminant par un dessert comprenant trois sortes de *Apfelstrudeln*. Finalement, nous avons effectué une dégustation de différents vins autrichiens, accompagnés de pain et d'une sélection de fromages régionaux. Le vin blanc fut du meilleur cru selon les goûts de nos participants.

Les participants ont quitté la surprenante capitale plein d'étoiles dans les yeux. Grâce à une organisation exceptionnelle et à une excellente cohésion de groupe, le voyage leur a permis de découvrir l'histoire de cette ville merveilleuse, tout en réfléchissant à la place des femmes dans la société.

L'escapade, qui a duré quatre jours, a voulu mettre en exergue l'histoire de Vienne, sa politique, sa culture, son économie ainsi que le rôle de la femme.

Le samedi, avant-dernier jour de notre escapade, nos organisateurs nous ont accordé une demi-journée de repos, avant de pouvoir assister à la visite guidée en français du château d'été de Sissi de Schönbrunn, suivie d'un repas ainsi que d'un concert de Mozart de Strauss à la salle de l'Orangerie. Chaque participant a eu le plaisir de repartir avec un CD du concert.

Pour leur dernier jour dans la ville impériale, nous avons eu le privilège d'assister, dans la zone VIP, à un somptueux spectacle musical de chevaux organisé par la plus ancienne école équestre du monde, l'école espagnole. Elle a été créée en 1565 et ne présente que des chevaux lipizzans, une race provenant de Slovénie.

Ordre des participants de gauche à droite et de bas en haut:

Au 1^{er} rang: Hugo Tais, Marie-Sophie Andela, Walter Haffner (ambassadeur suisse à Vienne), Marie-Françoise Girardin, Danielle Oppliger, Muriel Sprecher

Au 2^e rang: Marie Dominique Besse, Nicole Chenevière, Myriam Maury, Véronique Coupard, Armand Schweingruber, Luc Sprecher

Au 3^e rang: Fabienne Wavre, Pascale Ballestra, Erwin Gassner (consul de l'ambassade de Vienne), Eric Girardin, Dominique D'Ippolito (co-organisateur de Wien 2019), Andreas Dekany (président de l'Association des Hongrois de Genève)

Au 4^e rang: Albert Zirkel (co-organisateur de Wien 2019), Michele Coduri (adjoint de l'ambassadeur suisse à Vienne), Patrick Allain



Votre conseiller
immobilier depuis
3 générations



SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA

Route de Chêne 36 – CP 6255
1211 Genève 6
T +41 (0)58 810 30 00 | info@spg.ch
www.spg-rytz.ch

Affiliée au groupe SPG-Rytz
Genève - Nyon - Lausanne

Parité absolue au sein des parlements, à quel prix !

MICHÈLE ROULLET,
CONSEILLÈRE
MUNICIPALE EN VILLE
DE GENÈVE, RÉAGIT
AU DÉPÔT D'UN
PROJET DE LOI AU
GRAND CONSEIL PAR
L'EXTRÊME GAUCHE
VISANT À IMPOSER
UNE PARITÉ PARFAITE
AU PARLEMENT.



Par Michèle Roulet

Le projet de loi d'un député socialiste neuchâtelois pour imposer une parité parfaite entre hommes et femmes au sein du Grand Conseil a été balayé en mai 2019 par le parlement neuchâtelois. Cette tentative avortée n'a cependant pas découragé des élus genevois d'Ensemble à Gauche (EàG), qui ont déposé le 27 septembre dernier, le même projet de loi devant le Grand Conseil genevois.

UNE ÉLECTION SÉPARÉE POUR LES HOMMES ET LES FEMMES

Pour obtenir une parité absolue, chaque parti inscrirait ses candidats sur deux listes électorales distinctes, en séparant les hommes des femmes. Deux scrutins séparés seraient ensuite organisés, en même temps, obligeant les électeurs à choisir leurs candidats sur deux listes, pour avoir ainsi 50 hommes et 50 femmes au parlement. Les arguments pour défendre cette démarche électorale sont les *leitmotive* habituels de la gauche : « il faut faire avancer par tous les moyens la question paritaire et égalitaire » ; « il faut bousculer les mentalités » ; « ce n'est qu'en imposant des quotas qu'une représentation égalitaire des sexes deviendra naturelle et s'imposera dans l'esprit des gens... »

Mais, ne soyons pas dupes ! Ce projet de loi n'est qu'un miroir aux alouettes. Car, même acceptée par un plénum, cette loi ne serait pas appliquée, car elle n'est pas conforme à la Constitution fédérale. Cette dernière, en effet, stipule qu'il ne peut y avoir aucune ségrégation (art. 8 al. 2). Par ailleurs, si les cantons disposent d'une souveraineté, celle-ci doit rester dans les limites fixées par la Constitution fédérale. Donc, si Genève acceptait cette loi, celle-ci serait annulée par le Tribunal fédéral.

A cet égard, ne faut-il pas s'étonner que Pierre Bayenet, qui aspirait, en 2014, à devenir procureur général du canton, puisse être parmi ceux qui défendent ce projet, alors même qu'il doit bien savoir que cette loi ne respecte pas le droit supérieur. La position de ce député suppléant d'EàG est d'autant plus ahurissante qu'il croit qu'en donnant à cette loi un caractère provisoire, en la limitant à trois législatures (15 ans), nos principes légaux fondamentaux s'en accommoderaient ! Bref, à suivre cet avocat, un délit, limité dans le temps, serait blanchi. Que tous ceux qui sont condamnés par la justice puissent s'inspirer de cette réflexion de haut vol !

Mais, auscultons ce projet de loi. En séparant les candidats avec le critère du sexe, cette disposition risque de produire des effets dévastateurs pour les femmes. En effet, imaginons qu'un parti gagne 30 sièges, et que son candidat homme en 16^e position (donc non élu) obtienne plus de suffrages que la candidate en 4^e position sur la liste des femmes (et donc élue). Quel camouflet pour les femmes ! En remplaçant le score réel par un score compensé (par le sexe), on risque de stigmatiser encore davantage la femme qui ne serait plus seulement traitée de « sexe faible », mais de « sexe à handicap » ! Dans le monde de la navigation, lorsque des concurrents régatent sur des séries différentes, on utilise un facteur de correction (en fonction de la taille, de la conception du bateau, etc.) qualifié de « jauges à handicap ». C'est dire si cette ségrégation des genres, loin d'améliorer le statut des femmes, pourrait bien nuire à leur image et les éloigner encore davantage du pouvoir.



UNE REMISE EN QUESTION DU PRINCIPE DE LA REPRÉSENTATION

Plus grave encore, cette astuce, pour imposer artificiellement une parité entre hommes et femmes dans nos parlements, enferme l'humain dans une conception essentialiste où

chacun est ramené à sa propre nature. Cette conception sape les fondements de notre démocratie. Elle brade nos libertés, ruine la raison et enterre le Siècle des Lumières, en enfermant chacun dans les spécificités qui lui seraient imposées par la Nature. En effet, si les femmes font de la politique autrement que les hommes (et vice versa) sans que leurs opinions comptent, cela suppose que nos décisions ne sont pas librement choisies, mais définies par nos hormones ou notre genre.

*Cette ségrégation des genres,
loin d'améliorer le statut des femmes,
pourrait bien nuire à leur image et les
éloigner encore davantage du pouvoir.*



Avec cette vision essentialiste, qui imprime un fatalisme, une femme ne pourrait être représentée que par une autre femme, une personne âgée par un aîné et une personne en situation de handicap par une personne en situation de handicap. Mais, cette séparation des êtres en fonction de particularités physiques butera sur des impasses. En effet, une personne avec un handicap de la vue pourra-t-elle être représentée par une personne avec un handicap moteur ? Une personne paralysée de la

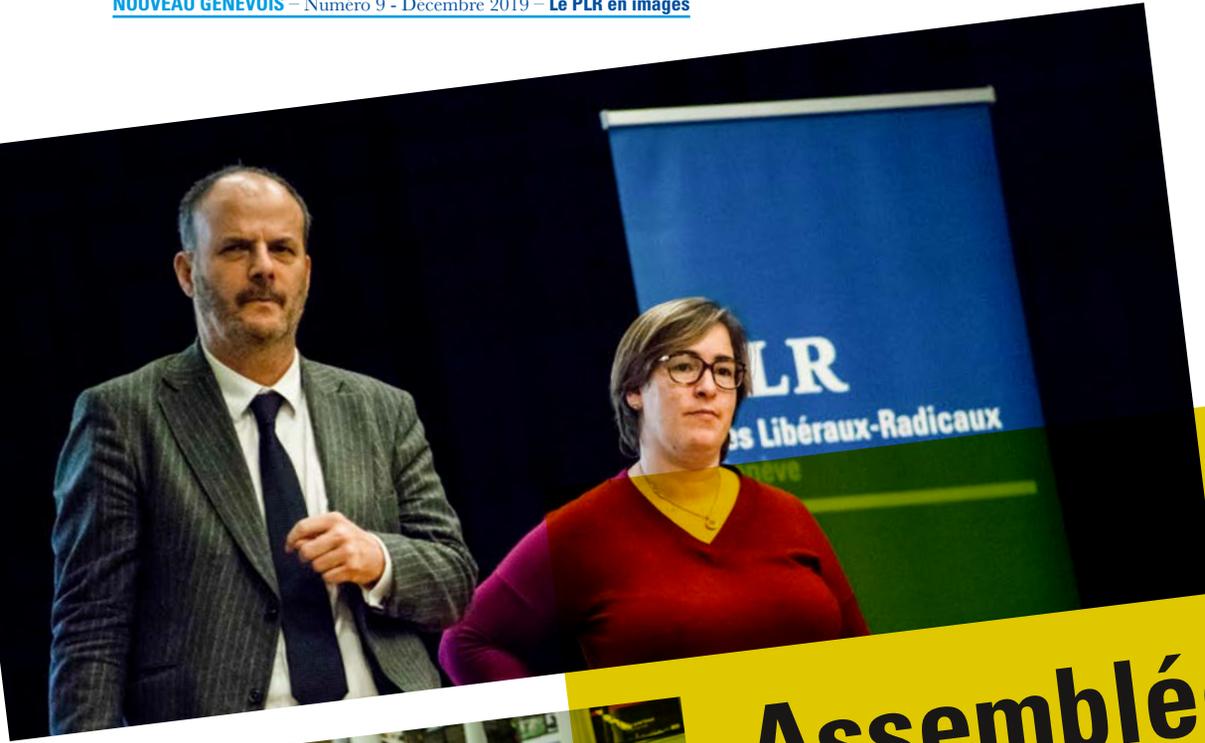
jambe gauche pourra-t-elle être représentée par un paralysé du bras droit ? Finalement, avec cette conception essentialiste, chacun ne pourrait être représenté par personne d'autre que lui-même. Il faudra alors recycler les parlements devenus obsolètes, puisqu'il sera vain de se parler, chacun étant enfermé dans sa nature.

Enfin, pour terminer, signalons un dilemme. Où dirigera-t-on les candidats qui revendiquent n'être d'aucun genre ? Que faire avec les personnes qui considèrent que chaque genre est un carcan binaire dont elles souhaitent s'affranchir ? Ne se définissant ni homme ni femme, se sentant dans un entre-deux, ces personnes, qui affirment leur transidentité, n'accepteront de figurer ni sur la liste des candidats ni sur celle des candidates !

Ce projet de loi nous promet des débats d'une grande intensité au Grand Conseil ! A suivre absolument...



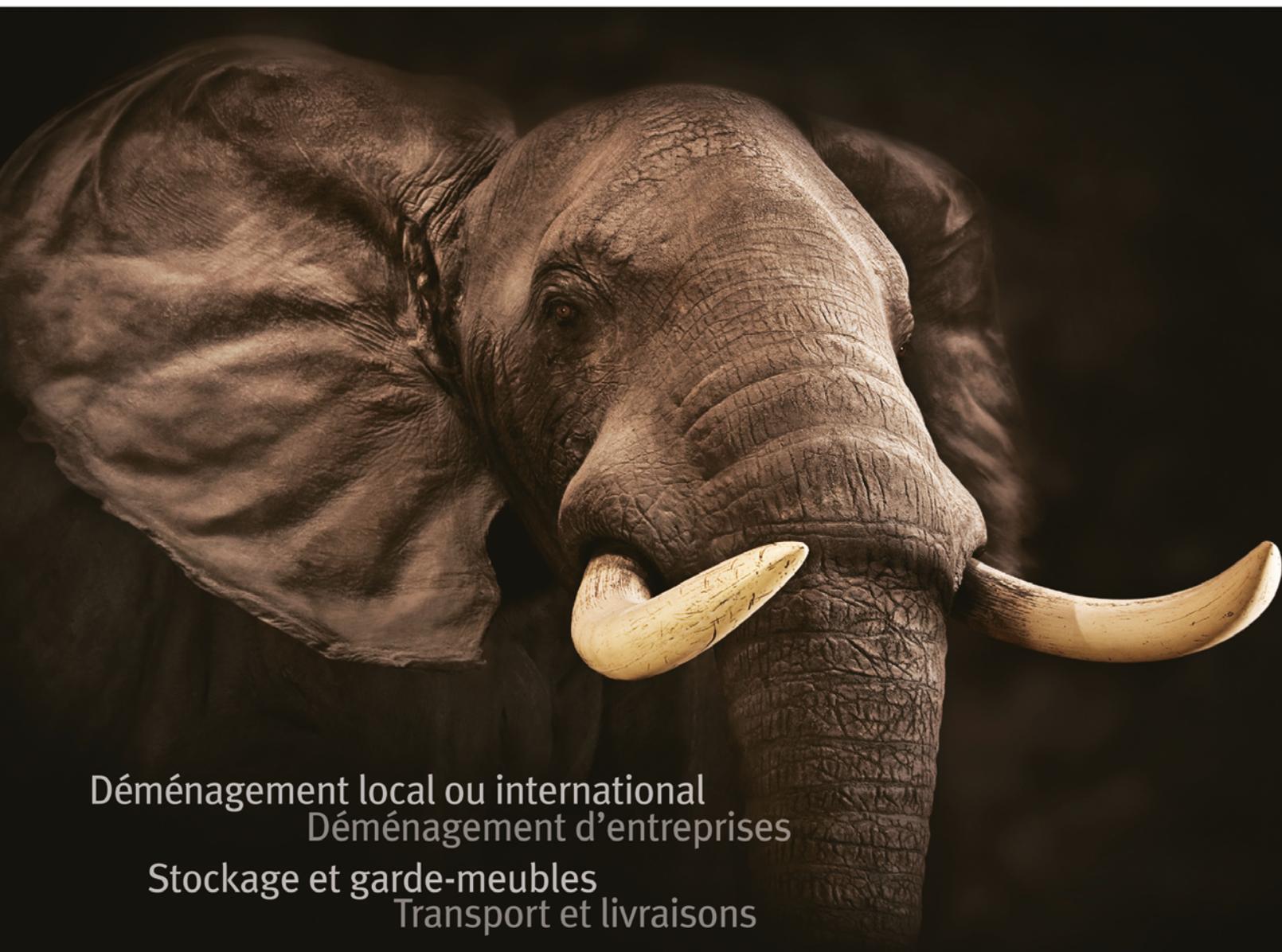




Assemblée des délégués du 27 novembre à Chêne-Bourg



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00